



Enquête APREF

KPMG Entreprises



KPMG Entreprises
Paris
Juillet 2008

Approche qualitative sur les métiers de la réassurance en France

- Dans le cadre de la réflexion du gouvernement sur l'amélioration de l'attractivité de la place financière de Paris, l'APREF a confié une enquête à KPMG pour obtenir des informations spécifiques sur le secteur de la réassurance en France et pouvoir ainsi documenter les discussions avec les pouvoirs publics.
- Le but est de mieux cerner l'évolution, au cours des trois dernières années, du poids économique de l'activité de réassurance et d'être en position de définir les enjeux sur la nécessité de la mise en œuvre de mesures de nature à améliorer l'attractivité de la place de Paris pour les métiers de la réassurance.

Résultats de l'enquête



- Le constat
- Les tendances
- Les suggestions

Portée de l'enquête



- 40 intervenants sur toute la filière réassurance, basés sur la place de Paris, ont été interrogés :
 - 19 réassureurs
 - 8 courtiers en réassurance
 - 6 départements cessions
 - 4 captives
 - 3 gestionnaires de run-off
- Les réponses obtenues des réassureurs constituent un échantillon représentatif et permettent de répondre aux objectifs de l'enquête.
- Pour les autres intervenants, les réponses obtenues ne constituent qu'une première approche.

Le constat



- L'activité bénéficie d'une marge faible et la charge d'impôt sur les sociétés représente 3.6% du montant des primes:
 - Les réassureurs cherchent à payer l'impôt dans le pays où la fiscalité est la plus favorable.
 - Le chiffre d'affaires étant basé sur des traités dont la durée de vie est annuelle, les renouvellements peuvent se faire facilement dans le pays choisi par le Groupe.
- Le taux d'impôt en France n'est pas compatible avec la compétition internationale à laquelle sont confrontés les réassureurs:
 - Ce taux est de 33,33% en France, alors qu'il est par exemple de 12.5% en Irlande.
 - Ce différentiel de taux à l'intérieur de l' UE entraîne des montages financiers qui permettent encore aux réassureurs de survivre en France, mais pas pour longtemps.

- Le droit du travail est à l'origine d'une incompréhension pour de nombreux étrangers désireux de s'installer en France:
 - L'ingérence de l'Etat dans la gestion des entreprises constitue une difficulté pour les candidats à l'installation.
 - A cause de cet environnement difficile, certains Groupes excluent l'étude d'une implantation.
- En comparaison avec les régulateurs d'autres pays européens, dans le cadre d'une concurrence réglementaire, l'ACAM fait l'objet de critiques en matière de réassurance, d'où un souhait de révision de son mandat :
 - Manque de vision du métier,
 - Insuffisance de concertation avec les professionnels,
 - Difficulté à avoir une attitude pro- active et incitative dans le développement de la réassurance

- On constate un recul du chiffre d'affaires réalisé en France

Les primes brutes émises par les réassureurs interrogés sont en recul de 3,3% et les primes nettes de 24,8% entre 2006 et 2007

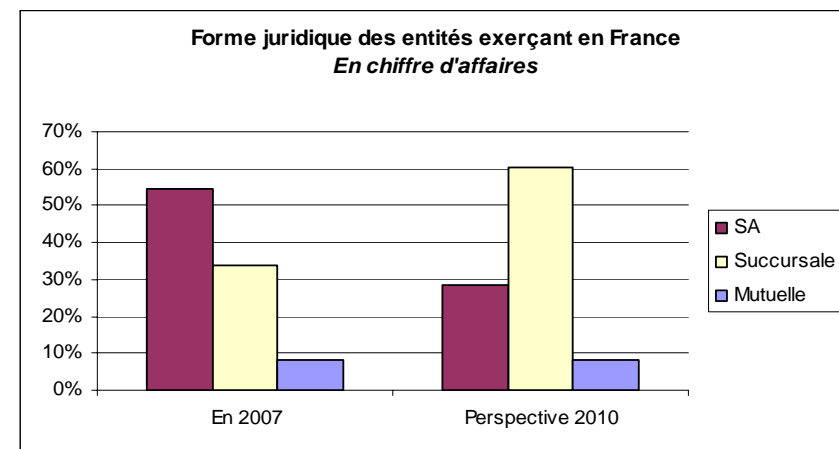
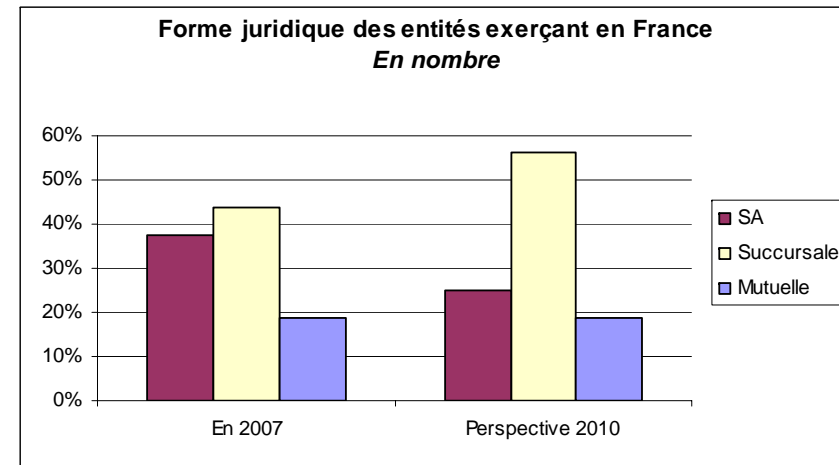
Ce recul s'explique principalement par le fait que les centres de décisions des réassureurs s'éloignent de plus en plus de France.

Les tendances

- La forme juridique choisie est, de plus en plus, la succursale

Parmi les entités interrogées, certaines prévoient à court terme de transférer l'activité réalisée dans le cadre juridique d'une société anonyme vers une succursale

Ainsi, les primes émises par des succursales pourraient représenter en 2010 plus de 60% du marché contre 34% en 2007.



Les tendances

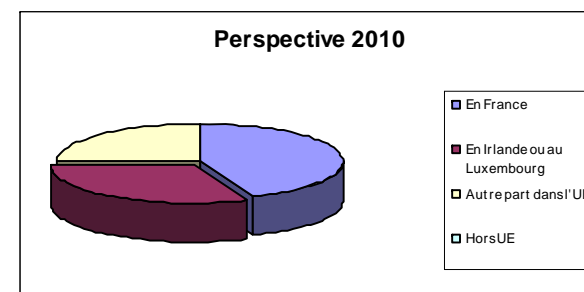
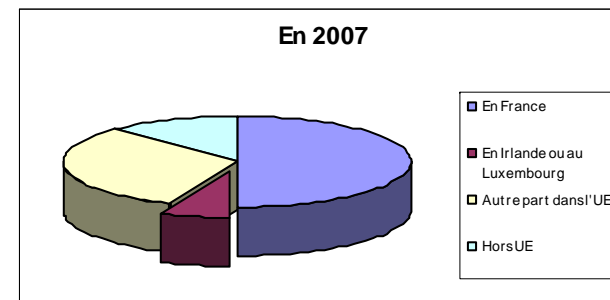
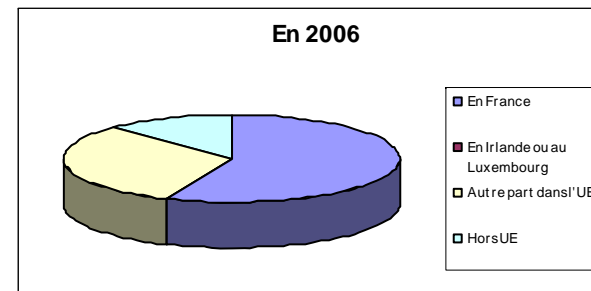
- Le siège ou la maison-mère se déplacent en Irlande ou au Luxembourg

Parmi les entités interrogées, certaines ont transféré ou vont transférer leur siège ou maison-mère vers l'Irlande ou le Luxembourg.

Alors que jusqu'en 2006, aucun réassureur interrogé n'avait son siège en Irlande ou au Luxembourg, à l'horizon 2010, plus du tiers y serait installé.

Pays du siège ou de la maison-mère

En nombre



Quelles décisions d'amélioration pourraient faire que les réassureurs maintiennent ou renforcent leur activité en France ?

- Fiscalité

- Un allègement du taux de l'impôt sur les sociétés soit direct, soit par le biais de crédits d'impôt ou des aménagements d'assiette (par exemple sur la base d'éléments consolidés du groupe) soit par la constitution de nouvelles provisions spécifiques à l'activité
- Une taxe sur les salaires moins pénalisante
- Une relation entre l'administration fiscale et le contribuable plus constructive, axée sur la recherche d'accords a priori ('tax ruling' ou rescrit fiscal) plutôt que sur le contrôle fiscal a posteriori. Les réassureurs souhaitent pouvoir prévoir le montant d'impôt dû sur une longue période.

•Régulation

- Une relation avec le régulateur plus constructive, capable d'apporter des réponses adaptées aux spécificités de la réassurance, avec une vision métier de la réassurance qui est une activité entre professionnels
- Une transposition plus rapide des directives Européennes
- Davantage de stabilité et de continuité, tout changement représentant un manque de visibilité ou des coûts supplémentaires non prévus dans les budgets

- Droit social

- Des coût salariaux réduits : charges patronales, taxe d'apprentissage, impôts et contributions diverses sur les salaires...
- Une plus grande flexibilité du droit du travail avec moins d'ingérence de l'Etat, finalement au détriment des salariés puisque les investissements ne sont plus réalisés en France
- Un impôt sur le revenu pour les impatriés qui soit plus incitatif à l'échange de compétences entre les pays de l'Union Européenne

Les suggestions



- Culturel

- Une évolution des salariés: moins de protection, recherche d'évolution, formation continue, mobilité et flexibilité...
- Adaptabilité à une économie plus libérale, avec moins d'interférence des organismes d'Etat dans la vie des sociétés
- Meilleure prise en compte du modèle des entreprises multinationales par toutes les institutions et organismes.

Conclusion



- La désaffectation de la Place de Paris pour les réassureurs est devenue une réalité et une évidence.
- Pour y remédier, seules des mesures fortes et incitatives quant à la fiscalité, à la régulation et au droit du travail devraient être mises en œuvre à court terme.
- Il faut partager ce constat avec les pouvoirs publics pour qu'ils puissent faire en sorte que Paris attire à nouveau les centres de décision des réassureurs et leur fonds propres et soit favorable aux assureurs pour la gestion de leur réassurance.
- Au moment où les groupes sont incités par la réglementation européenne (Solvabilité II et Directive Réassurance) à concentrer leur activité et à localiser le capital sur un siège social avec un seul régulateur, la France devrait prendre des mesures pour maintenir et attirer les sièges sociaux des réassureurs internationaux.